

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-140 du 24 Avril 1985

relatif à la ratification du Protocole portant création d'une Carte Brune C E D E A O afférente à l'Assurance Responsabilité Civile Automobile au Tiers, signé à Cotonou, le 29 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 85-90 du 14 Mars 1985 transmettant au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification du Protocole portant création d'une Carte Brune C E D E A O relative à l'Assurance Responsabilité Civile Automobile au Tiers, signé à Cotonou, le 29 Mai 1982,
- VU La décision N° 85-30/ANR/CP du 16 Avril 1985, autorisant la ratification du Protocole portant création d'une Carte Brune C E D E A O relative à l'Assurance Responsabilité Civile Automobile au Tiers, signé à Cotonou, le 29 Mai 1982,

D E C R E T E :

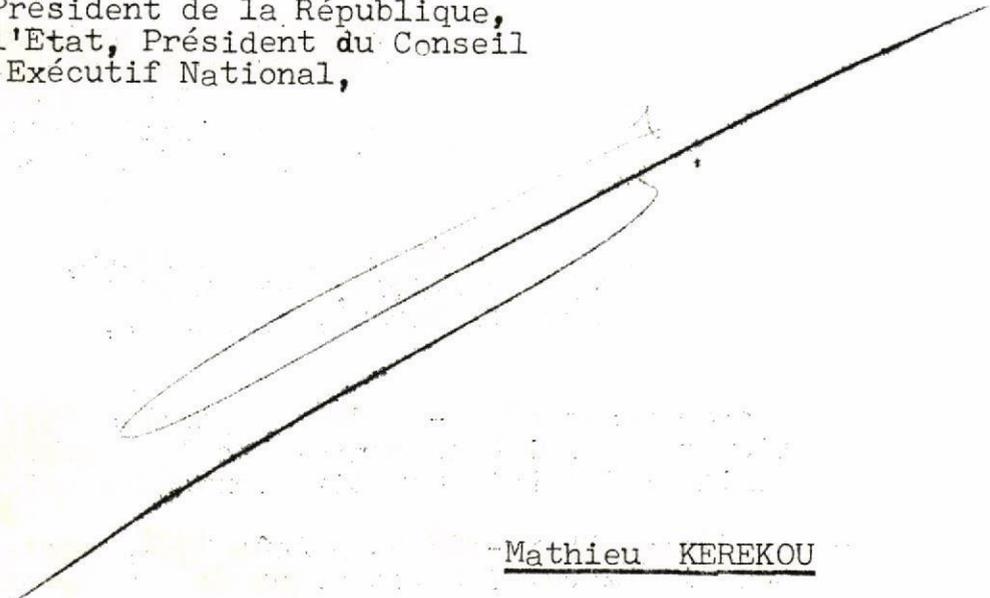
Article 1er. - Est ratifié le Protocole portant création d'une Carte Brune C E D E A O relative à l'Assurance Responsabilité Civile Automobile au Tiers, signé à Cotonou, le 29 Mai 1982.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Avril 1985

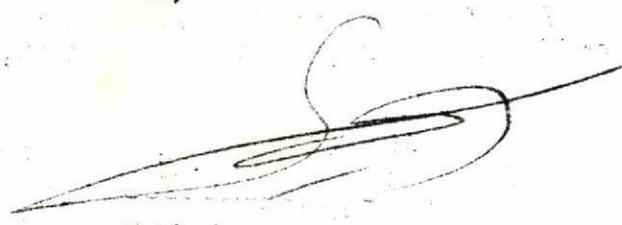
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Frédéric AFFO



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
SPD 2 MAEC-MFE 8 AUTRES MINISTERES 13 PREFECTURES 6 DPE-DLC-
INSAE-BCP 8 IBE 4 DCCT-GDE CHANC.- ONEPI 3 BN-DAN 4 CEDEAO 2
JORPB 1.-